

## ADMINISTRATION MUNICIPALE

### DELEGATIONS CONFEREES A LA 1ERE ADJOINTE

Le Maire de la Ville de BOLBEC,

**VU** la Loi du 2 Mars 1982,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

**VU** le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Adjointes,

### **ARRETE**

-----

**Article 1** : Le Maire donne délégation de fonction et de signature à Madame Charlie GOUDAL-MANOURY, première Adjointe en matière d'Urbanisme et de Ressources humaines.

**Article 2** : En matière de ressources humaines, cette délégation comprend notamment :

- La gestion administrative du personnel communal,
- Le suivi des carrières (recrutement, avancement, discipline),
- La signature des actes relatifs à la gestion du personnel (arrêtés, contrats, courriers),
- L'organisation du temps de travail et des services,
- Les relations avec les instances paritaires et les organismes sociaux.

**Article 3** : En matière d'urbanisme, cette délégation comprend notamment :

- Les certificats d'urbanisme (d'information et opérationnels),
- Les déclarations préalables,
- Les permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir,
- Les arrêtés de refus, d'accord ou d'accord assorti de prescriptions,
- Les arrêtés de prorogation, de transfert ou de modification des autorisations,
- Les courriers liés à l'instruction des dossiers, demandes de pièces complémentaires, notifications.
- Les actes notariés en matière d'acquisition ou d'aliénation.

**Article 4** : En qualité de première adjointe, Madame Charlie GOUDAL-MANOURY est autorisée à signer en leur absence tout document afférent aux délégations ci-après citées :


- Travaux – voirie – circulation en l'absence de Monsieur Raphaël GRIEU, 2ème adjoint,
- Enfance jeunesse – affaires scolaires en l'absence de Madame Linda HOCDE, 3ème adjointe,
- Finances en l'absence de Monsieur Florian COURRAEY, 6ème adjoint.

.../...

**Article 5** : les actes signés dans le cadre de cette délégation devront porter la mention : "Par délégation du Maire,".

**Article 6** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, le vingt-quatre mars deux mille vingt-six./.

Le Maire,  
  
Christophe DORÉ

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Bolbec. The stamp contains the text "MAIRIE DE BOLBEC" at the top and "Bolbec (Seine-Maritime)" at the bottom, with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right. Below the signature, the name "Christophe DORÉ" is printed in black.